



CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 12 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU

Le 12 février 2020, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

Présents: Madame Josette BEAUBIER, Madame Amandine CHESSERON, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Nicole LEVISTRE, Madame Marie-Laure NADOT, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Sébastien RENIER, Monsieur Fabien THEVENOUX

Absents excusés : Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Monsieur Olivier RENAUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires 2020 présenté par Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du prochain budget.

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif (CA) 2019 du budget annexe eau & assainissement, qui est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public. Le compte administratif retrace les réalisations (dépenses et recettes) de l'année 2019 :

- CA 2019 du budget annexe eau et assainissement :
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 116 030,70 €

DECIDE d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation du gymnase portant sur le remplacement de menuiseries et la réfection des vestiaires, pour la somme de 188 980,00 € HT et **SOLLICITE** l'Etat pour 66 143 €, le Département pour 56 694 € et la Communauté de Communes du Pays de Tronçais à hauteur de 12 000,00 €.

DECIDE d'approuver le plan de financement de rénovation de la toiture de la Grange s'élevant à la somme de 58 353,90 € HT et **SOLLICITE** l'Etat et le Département respectivement pour 20 423,87 € et 17 506,17 €.

DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel portant sur les travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire et la création d'une Maison France Services pour la somme de 622 500,00 € HT et **SOLLICITE** le Département pour 180 000 ,00 € au titre du dispositif « soutien aux services en milieu rural » avec globalisation sur 2 ans.

APPROUVE les tarifs de mise en service de l'aire de camping-cars située rue de la Chapelle :

- 100 litres d'eau = 2 €
- 1 heure de chargement électrique = 2 €

DECIDE de siéger à huis clos afin d'aborder un dossier de personnel complexe, subordonné à la création d'un poste d'adjoint administratif et de reporter à la prochaine séance la décision de création dudit poste.

Fait à Cérilly, le 19 Février 2020

Le Maire,

Olivier FILLIAT